



SYNDICAT MIXTE EDEN 62

2 rue Claude - B P 113

62240 DESVRES

Maîtrise d'œuvre déléguée pour des phases d'exécution de travaux.

Marché selon la procédure adaptée

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

OBJET

Le présent marché a pour objet maîtrise d'œuvre déléguée pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle des travaux inscrits dans l'étude de définition de travaux pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Pays à Part, du Pinchonvalles, du Marais de Fouquières, du 9/9bis et du Bois d'Épinoy/Téléphérique.

REMISE DES OFFRES :

Date de limite de réception : 26 avril 2019

Heure limite de réception : 16 heures

SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1 Collectivité Territoriale

Syndicat Mixte EDEN 62
2, rue Claude BP 113
62240 DESVRES

1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Pour tout renseignement complémentaire qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, notamment sur le type d'équipement ou leurs spécificités techniques, les candidats devront s'adresser à :

1.2.1 Renseignement d'ordre technique et administratif :

Monsieur ANSEL Steeve
EDEN 62
2. rue Claude BP 113
62240 DESVRES
Tél : 03/21/32/13/74
Tél : 03/21/87/33/07
cnas@eden62.fr

1.3 Adresse à laquelle les offres devront parvenir :

EDEN 62
2. rue Claude BP113
62240 DESVRES

SECTION II – OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Description

2.1.1 Type de Marché

Marché de prestation de service.

2.1.2 Forme du Marché

Marché passé selon la procédure adaptée (lien internet : [minefi.gouv.fr/code des marchés publics 2006/décret n°2006-975](http://minefi.gouv.fr/code%20des%20marchés%20publics%202006/décret%20n°2006-975) du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics).

2.1.3 Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet la maîtrise d'œuvre déléguée pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle des travaux inscrits dans l'étude de définition de travaux pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Pays à Part, du Pinchonvalles, du Marais de Fouquières, du 9/9bis et du Bois d'Épinoy/Téléphérique.

SECTION III – PROCEDURE

3.1 Type de procédure

Le marché est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics (Procédure Adaptée).

3.2 Forme juridique de l'Attributaire :

Entreprise unique ou un groupement solidaire. Tout groupement doit être constitué au stade des candidatures et sa composition ne pourra être modifiée ultérieurement.

3.3 Présentation des offres

L'offre sera entièrement rédigée en langue française. La remise des offres par voie électronique est interdite

3.3.1 Pièces administratives à produire

a) **Imprimé DC1 ou lettre de candidature ;**

b) **Imprimé DC2** complété obligatoirement, notamment des renseignements prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- Le chiffre d'affaires des trois dernières années ;
- La liste des références du candidat pour des prestations similaires (nom des collectivités et entreprises et nom d'un contact ayant géré le marché)

c) Le cas échéant, attestation de pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise et à signer tous documents pour le compte de celle-ci.

NOTA : Le candidat pourra en outre remettre **l'imprimé DC7** ou les certificats fiscaux et sociaux (situation au 31/12 de l'année précédant la date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence). S'il ne les a pas produits, le candidat déclaré attributaire provisoire disposera d'un délai de 6 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la demande par la personne responsable du marché pour les fournir.

3.3.2 Offre

L'offre sera composée de :

- **Un acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de la Société, valant également cahier des charges.**

En cas de groupement, l'acte d'engagement sera signé de tous les cotraitants, sauf autorisation expresse accordée au mandataire.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.

Que de sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous traiter et ce par différence avec son offre.

- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), cahier ci-joint à accepter et à signer sans modification.**
- **Le Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP), cahier ci-joint à accepter et à signer sans modification.**
- **Le Bordereau des prix.**

3.3.3 Documents demandés à titre informatif

Le candidat fournira également à l'appui de son offre les documents informatifs suivants :

- **La liste des derniers projets similaires réalisés**

L'offre du candidat ne pourra être rejetée si ces documents ne sont pas fournis.

3.3.4 Délai de validité des offres

L'offre présentée ne lie le candidat que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

3.4 Critères de sélection et d'attribution

Le candidat devra démontrer sa connaissance des sites et des problématiques. Avoir travaillé sur des enjeux similaires dans le contexte du bassin minier renforcera l'offre.

3.4.1 Elimination des candidats

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des justificatifs prévus au 3.3.1 du présent règlement seront éliminés.

3.4.2 Jugement des offres

Après élimination des candidats qui n'auront pas produit la totalité des documents réclamés à l'article 3.3.1, le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 à 55 du Code des Marchés Publics.

Tout offre ne comportant pas l'intégralité des documents prévus à l'article 3.3.2 du présent règlement sera déclarée non conforme.

L'offre économique la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- 1 – Prix : 40%**
Coût global de la prestation
Coût journalier
- 2 – Compétence : 60%**

3.5 Conditions d'envoi ou de remise des offres :

Les offres devront être remises sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé réception à :

Syndicat mixte EDEN 62
 2, rue Claude – B.P 113
 62 240 DESVRES

L'enveloppe devra impérativement porter la mention « **maîtrise d'œuvre déléguée pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle des travaux inscrits dans l'étude de définition de travaux pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Pays à Part, du Pinchonvalles, du Marais de Fouquières, du 9/9bis et du Bois d'Epinoy/Téléphérique** ».

Ou transmises de manière dématérialisé sur le site achatpublic.com

Les offres devront parvenir au siège du syndicat mixte avant la date et heure limite figurant sur la page de garde du présent règlement.

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivantes :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

3.6 Instances chargées des procédures de recours

Le tribunal compétent en cas de litige est le suivant :

Tribunal administratif de Lille
5, rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59 014 LILLE Cedex
Tél : 03.59.54.23.42
[http : //lille.tribunal-administratif.fr](http://lille.tribunal-administratif.fr)